

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 31 MAI 2023

DATE DE CONVOCATION

24-05-2023

**DATE D’AFFICHAGE DE LA
CONVOCATION**

24-05-2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 21

VOTANTS : 28

N° DE LA DÉLIBÉRATION

2023-05 31- N°31

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le :

08 JUIN 2023

L’an deux mille vingt-trois, le trente et un mai à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni, à la salle Corot (haut), sous la présidence de Monsieur Patrick RAUSCHER, Maire

Présents :

Monsieur Patrick RAUSCHER, Monsieur Alain HERSCHKORN, Madame Christelle PELOUIN, Monsieur Pascal VENTALON, Monsieur Thierry SOULIER, Monsieur Stéphane DUBERGER, Madame Stéphanie MARINHO, Monsieur Alain TROUFLEAU, Madame Christèle FONTENEAU, Madame Carole GAUTHIER, Monsieur Gérard PENDARIES, Madame Mathilde MARQUES, Monsieur Tony LARGEAU, Madame Karine PENDARIES, Madame Françoise BEAUGUET, Monsieur Laurent VIALANEIX, Madame Sophie MAHE, Madame Aurore BARBOT, Madame Martine CARTAU-OURY, Monsieur Sébastien DIAZ, Madame Marie-France DUCROQUET.

Absents représentés :

Mme DENECE	donne pouvoir à	M. VENTALON
Mme VIGNAS	donne pouvoir à	Mme MARQUES
M. RINGEVAL	donne pouvoir à	M. PENDARIES
Mme PIN	donne pouvoir à	Mme PELOUIN
Mme FABRE	donne pouvoir à	M. DIAZ
M. BEL ANGE	donne pouvoir à	Mme CARTAU-OURY
M. LE TALBODEC	donne pouvoir à	Mme DUCROQUET

Absent non représenté :

Madame Marilyn NGANTCHUE

Secrétaire de séance : Madame Christelle PELOUIN

**OBJET : CREATION D’UN POSTE EN CONTRAT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF
« PARCOURS EMPLOI COMPETENCES »**

**OBJET : CREATION D'UN POSTE EN CONTRAT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF
« PARCOURS EMPLOI COMPETENCES »**

Sur proposition de Monsieur le Maire ;

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2,

VU le Code du travail, notamment les articles L.5134-19-1 et suivants,

VU la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

VU la circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi,

CONSIDERANT que le dispositif présente un intérêt pour les personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi,

CONSIDERANT que le dispositif prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE

DECIDE la création d'un poste d'adjoint technique à compter du 1^{er} juin 2023 pour une durée de 10 mois, dans le cadre du dispositif « *Parcours Emplois Compétences* »,

PRECISE que le contrat d'une durée hebdomadaire de travail de 36 h 30 pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, après accord du prescripteur.

INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tout document nécessaire à l'exécution la présente délibération

DIT que les crédits budgétaires sont inscrits au budget primitif 2023.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an
dits. Pour extrait certifié conforme et
exécutoire, du fait de sa publication et sa
transmission en Préfecture

A Saintry-sur-Seine, le 31 mai 2023

Le Maire,


Patrick RAUSCHER

